

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DF – DRH 37 Créations, suppressions et transformations dans les services municipaux au titre de 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE et Mme Maïté ERRECART, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2001 DRH 65 des 11 et 12 juillet 2011 portant dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef de service intérieur de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 2011-19 du 29 mars 2011 modifiant les dispositions statutaires relatives à l'emploi d'assistant d'exploitation de la commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 2011-98 des 12, 13 et 14 décembre 2011 fixant le statut particulier applicable au corps des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2012-12 des 19 et 20 mars 2012 fixant le statut particulier applicable au corps des assistants spécialisés d'enseignement artistique de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 2012-14 des 19 et 20 mars 2012 fixant le statut particulier applicable au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2012-24 des 19 et 20 mars 2012 fixant le statut particulier applicable au corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris, lui propose les créations et les transformations d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission et Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission ; ensemble les observations portées au compte rendu ;

Délibère :

Article 1 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|---|--------------|
| Administrateur | +1 |
| Directeur général adjoint des services des mairies d'arrondissement | +1 |
| Attaché d'administrations parisiennes | +8 |
| Secrétaire administratif d'administrations parisiennes | +62 |
| Adjoint administratif d'administrations parisiennes (1) | -18 |
| Collaborateur de cabinet | +2 |
| Agent informatique cadre moyen | -2 |
| Chargé de mission cadre supérieur (2) | -3 |
| Chargé de mission cadre moyen | -6 |
| Chargé de mission agent d'exécution | -2 |

(1) Dont -3 au TAM et -2 au BAA

(2) Dont+1 au BAA

Article 2 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|---|--------------|
| Architecte voyer général, architecte voyer | +8 |
| Ingénieur des services techniques | -1 |
| Ingénieur des travaux | +3 |
| Ingénieur économiste de la construction | -1 |
| Ingénieur hydrologue et hygiéniste | +1 |
| Technicien de laboratoire (1) | -99 |
| Technicien des services culturels spécialité multimédia | -37 |
| Chef de subdivision de la Commune de Paris | -1 |
| Technicien supérieur d'administrations parisiennes (2) | +235 |
| Dessinateur (3) | -34 |
| Agent technique contractuel catégorie 2 | -4 |
| Agent technique contractuel catégorie 3 (4) | -5 |
| Agent technique contractuel catégorie 4A 4B | -6 |

(1) Dont -6 au BAA

(2) Dont +5 au BAA

(3) Dont -2 au BAA

(4) Dont -1 au BAA

Article 3 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels ouvriers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|--|--------------|
| Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes | -7 |
| Technicien des services opérationnels | +15 |
| Adjoint technique de la commune (1) | -115 |
| Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement (2) | +21 |
| Conducteur automobile, transport en commun | -60 |
| Assistant d'exploitation conducteur | +60 |
| Assistant d'exploitation en maintenance automobile (3) | +22 |
| Eboueur | -7 |

(1) Dont -15 au BAA et -7 au BATAM

(2) Dont +16 au BAA

(3) Dont +7 au BA TAM

Article 4 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels du secteur sportif et animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|---|--------------|
| Directeur de centre de loisirs et relais périscolaire | +165 |
| Adjoint d'animation et d'action sportive | -174 |
| Adjoint d'animation contractuel à temps non complet | -6 |

Article 5 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|--|--------------|
| Professeur des conservatoires de Paris | +5 |
| Conservateur du patrimoine | -1 |
| Assistant des bibliothèques | -362 |
| Bibliothécaire adjoint spécialisé | -308 |
| Secrétaire de documentation | -54 |
| Technicien des services culturels | -17 |
| Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées | +748 |
| Professeur contractuel des conservatoires de Paris | -6 |
| Assistant spécialisé d'enseignement artistique des conservatoires de Paris | -80 |
| Assistant d'enseignement artistique des conservatoires de Paris | -30 |
| Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Commune de Paris | +110 |
| Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage | -1 |
| Adjoint administratif des bibliothèques | -12 |

Article 6 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|---|--------------|
| Médecin du service médical contractuel | +2 |
| Agent spécialisé des écoles maternelles | -5 |
| Agent technique des écoles | -4 |
| Agent technique de la petite enfance | -1 |

| Vacations (exprimées en heures) | Total |
|--|--------------|
| Heures d'enseignement et de surveillance Ecole Du Breuil | 600 |
| Heures d'enseignement Conservatoires | 2870 |

Article 7 : Au titre de l'année 2012, les effectifs des personnels du secteur service et divers de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit au 1^{er} août :

| Corps ou emploi | Total |
|--|--------------|
| Contrôleur de sécurité | -32 |
| Technicien de la surveillance spécialisée | -28 |
| Technicien de la tranquillité publique et de la surveillance | +65 |
| Agent d'accueil et de surveillance | +2 |
| Inspecteur du service de sécurité | -9 |
| Agent de logistique générale d'administrations parisiennes | +84 |
| Chef de service intérieur | +9 |
| Agent de ménage contractuel | -90 |

Article 8 : Les mesures prises aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la présente délibération représentent une dépense de 997.570 euros sur le budget de fonctionnement de la ville de Paris. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2012.